

Pourquoi verser à Saint Charles ?

Notre statut d'établissement privé sous contrat ne nous permet pas de financer en totalité nos investissements avec de l'argent public : c'est pourquoi nous avons besoin de vous !

La taxe d'apprentissage est, pour notre établissement, l'un des vecteurs essentiels en terme de financement.

Celle-ci nous permet d'équiper en matériel spécifique nos différentes sections au collège comme au lycée.

Nous pourrions ainsi former vos futurs collaborateurs avec les outils professionnels actuels.



Nos filières de formation...

3ème Prépa Professionnelle au collège

Sciences et Technologies du management et de la Gestion (STMG)

Bac Pro Gestion Administration

BTS Commerce International

BTS Négociation et Relation Client

Nos sites de formation...

Collège La Salle SAINT-CHARLES

2, rue Rodier - BP 394

97458 SAINT-PIERRE Cedex

Lycée La Salle SAINT-CHARLES

62 rue Auguste Babet

97458 SAINT-PIERRE Cedex

Tél : 02 62 25 41 95

Fax : 02 62 35 53 79

Email : lycee@stcharles.fr

ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
DE LA
REUNION



EDUQUER
PASSION
D'ESPERANCE...



Taxe d'apprentissage

*Ayez le bon
réflexe...*

*Versez
à l'Ensemble
Scolaire
La Salle
SAINT-CHARLES !*



*Ensemble Scolaire Privé Catholique
La Salle SAINT-CHARLES - Saint-Pierre*

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

C'est un impôt versé par les entreprises qui permet de financer les dépenses de l'enseignement technologique et professionnel.

Tout employeur est assujéti à cet impôt mais le paie souvent sans savoir qu'il peut nominativement affecter la somme versée aux organismes de formation de son choix.

Faites le choix de verser
votre taxe
d'apprentissage à
l'ensemble scolaire
SAINT-CHARLES !

Cet engagement témoignera de votre implication dans l'effort de formation des jeunes du sud de notre île et votre souci de développer les compétences de vos futurs collaborateurs.

A QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR NOTRE ETABLISSEMENT ?



Cette ressource est essentielle pour le financement de nos futurs projets et la mise en place de nos équipements pédagogiques :

- de la classe de 3ème « Prépa Pro » au collège
- des filières technologiques et professionnelles au lycée,
- du pôle enseignement supérieur.

Elles nous permettent de dispenser une formation technologique de pointe aux jeunes qui nous sont confiés par :

- l'équipement des salles de cours en matériel audiovisuel,
- la poursuite du renouvellement du matériel informatique des salles de cours.

COMMENT VERSER TOUT OU PARTIE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A SAINT-CHARLES ?

Il vous suffit de le spécifier

avant le 1er mars

lors du règlement de votre taxe auprès de votre organisme collecteur.

*Besoin d'un conseil
sur les modalités de
versement ?*

*Contactez notre
service comptabilité :*

Johan GOURSAYE ☎ 02 62 96 99 05

